

Conditions générales de vente

1. Généralités / Validité

Les présentes conditions sont valables pour toute relation d'affaire avec nos clients. Toute dérogation à ces conditions nécessite notre accord écrit. Les conditions générales contraires de nos clients ne seront pas reconnues.

2. Prix

Nos prix s'entendent en francs CHF, sans TVA. Toutes modifications demeurent réservées.

3. Offres

Sauf accord contraire, nos offres sont valables trois mois. En cas de confirmation de commande écrite de notre part ou la signature d'un contrat par les deux parties, les prestations et leur exécution y sont décrites de manière exhaustive.

4. Illustrations, cotes et poids

Les indications données dans notre documentation le sont sans engagement. Toutes modifications de construction et de dimensions restent réservées en tout temps. Les matériaux et composants de nos produits peuvent être modifiés en tout temps. Les tolérances concernant les dimensions en usage avec la branche restent réservées.

5. Obligation de livrer et de retirer la marchandise

Le délai de livraison est défini par la confirmation de commande. L'obligation de livrer est remplie lorsque le matériel est remis à une entreprise de transport (camion, poste, train). En cas de demeure dans la livraison, l'acheteur peut exercer les droits légaux découlant de la demeure après avoir procédé à une interpellation écrite et lorsqu'un délai de 30 jours, fixé par écrit, s'est écoulé sans que le vendeur ne se soit exécuté. Toute action en dommages et intérêts est exclue en cas de retard à la livraison. En cas de demeure du client, nous pouvons, sans impartir de nouveau délai pour l'exécution de la prestation, ou exiger l'exécution de la prestation ainsi que des dommages et intérêts (notamment des frais de stockage), ou renoncer à l'exécution et exiger de l'acheteur le paiement d'une peine conventionnelle équivalant à 25% du prix des marchandises, tout en se réservant le droit de faire valoir un dommage plus étendu.

6. Transport

Toutes les livraisons se font aux frais et aux risques et périls du destinataire. Sans indications particulières écrites, le mode de livraison est choisi par nous-même. Les emballages, à l'exception des emballages d'origine, seront facturés. Toute avarie de transport doit être immédiatement annoncée au transporteur.

7. Livraisons de citernes

Le transport sera facturé selon les coûts réels. Le déchargement, la mise en terre et le montage sur le chantier sont à la charge et aux risques du client.

8. Conditions de mise en terre et instructions de montage

Le client est exclusivement responsable de s'assurer de la conformité et de l'état du terrain selon les conditions et instructions de montage avant la mise en terre d'une citerne. Le client doit strictement respecter les conditions générales de montage et les conditions et instructions particulières de montage en cas de produit sur mesure. Toute notre responsabilité est exclue lors de la survenance d'un dommage en raison de la configuration du sol ou du non-respect des conditions générales et particulières de montage. Une inspection visuelle locale du chantier par un de nos collaborateurs ne décharge nullement le client de sa responsabilité exclusive de contrôler l'état du sol avant la mise en terre de la citerne.

9. Produit sur mesure

Les conditions particulières de montage et de mise en terre doivent impérativement être respectées en cas de produit sur mesure. Toute responsabilité de notre société est exclue en cas de non-respect des conditions particulières.

10. Retour de marchandise

Nous n'acceptons aucun retour de marchandise, sauf en cas d'accord écrit préalable de notre part. Dans ce cas, les frais pour contrôle, manutention et remise au stock seront facturés au plus juste mais représenteront au minimum le dix pour cent de la valeur de la marchandise. Ils seront déduits de la note de crédit. Les frais

de transport sont à la charge du client. Les produits sur mesure ne seront en aucun cas repris.

11. Avis pour les défauts

Si la marchandise livrée ne correspond pas à la commande, le client doit le mentionner par écrit au plus tard dans les huit jours à partir de la date de livraison. Passé ce délai, le client est déchu des droits de garantie.

12. Garantie et responsabilité

Le délai de garantie est de douze mois à partir de la date de livraison, resp. de la date de remise de l'installation lorsqu'elle est effectuée par nous-mêmes. Ne sont considérées comme défauts donnant droit à garantie que les défauts qui empêcheraient de façon considérable le bon fonctionnement des appareils. Les petits défauts de fabrication ne concernant que l'aspect extérieur d'un appareil ou provenant de l'usure normale des pièces reconnues comme ayant une durée d'utilisation limitée ne sont pas considérés comme défauts donnant droit à garantie. En cas de défaut, nous garantissons le remplacement ou la réparation gratuite de la pièce défectueuse, ce à l'exclusion de tout autre droit de garantie. Toute pièce remplacée sous garantie reste notre propriété.

Notre responsabilité est limitée aux dommages directs et uniquement si le client prouve qu'il est dû à une négligence grave ou a été provoqué intentionnellement. Tout autre chef de responsabilité, notamment pour des dommages consécutifs directs ou indirects, des dommages pécuniaires, des dommages matériels ou de gain manqué sont exclus. Le montant de la garantie est dans tous les cas limité au montant de la commande. Sont également exclus de la garantie les dommages provoqués par la force majeure, des mauvaises manipulations, une violation des ch. 8 et 9 ci-dessus, ou des interventions, par le client ou des personnes non compétentes. Notre responsabilité s'éteint pour tous dommages et leurs conséquences causés par une mauvaise manipulation ou intervention, de quelque nature que ce soit, par le client ou par un tiers qui n'aurait pas explicitement été autorisé par notre firme. Les frais de prestations de tiers pour constater ou palier aux défauts ne seront pas pris en charge que si nous en faisons la demande écrite au prestataire concerné. Toute autre prétention telle que dommages et intérêts ou frais de résiliation du contrat est exclue.

13. Paiement et demeure

Le délai de paiement est de trente jours net dès réception de la facture. Des réclamations et des notes de crédit encore non établies ne donnent pas le droit au client d'ajourner ou de retourner le paiement. En cas de non-observation des délais de paiement, le client se trouve directement en demeure et un intérêt de sept pour cent annuel sera perçu.

14. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste en notre propriété jusqu'au paiement total de la facture. La marchandise qui n'a pas encore été totalement payée ne peut pas être aliénée ou mise en gage ni faire l'objet de droit appartenant à des tiers. Le client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation de l'intégrité de notre bien.

15. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle en relation avec nos prestations et nos produits, en particulier en ce qui concerne les produits sur mesure, nous restent acquis.

16. Droit applicable

Toutes les relations juridiques avec nos clients sont soumises exclusivement au droit suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

17. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution pour la livraison et le paiement est Bösinggen / FR.

18. For juridique

Pour les deux parties le for juridique est exclusivement Tâfers / FR.